

Programme de formation INTER-établissements

Le cadre législatif régissant l'insalubrité

Objectifs

- Permettre aux professionnels de mieux appréhender les situations d'insalubrité présumées au domicile des personnes âgées, qu'elles soient locataires ou propriétaires
- Connaître le cadre juridique qui s'applique en la matière et les démarches qui doivent être effectuées

Axes essentiels

Matin

- La salubrité, une composante de l'ordre public
- L'insalubrité, une préoccupation des pouvoirs publics
- La notion d'insalubrité au sens de la Loi
- Distinction des notions de logement insalubre / indécent / indigne
- Evaluation de l'insalubrité

Après-midi

- A quelle autorité administrative doit-on signaler l'état d'insalubrité présumée ?
- L'enquête d'insalubrité
- Mise en œuvre de la procédure constatant l'insalubrité
- Droits des locataires et des occupants
- Les sanctions encourues

Déroulé et séquençage :

Séquençage envisagé par demi-journée ; toutefois, il peut s'adapter en fonction des besoins des stagiaires et des cas pratiques abordés

Méthodes

- Diaporama
- Exposé théorique
- Discussions et réflexions sur les pratiques professionnelles

Pré-requis

Aucun

Support pédagogique

Il sera laissé à chaque participant un dossier pédagogique contenant la copie des supports utilisés par l'intervenant.

Modalités d'évaluation

Pour nous joindre par téléphone : 01 64 99 65 05

Pour nous joindre par courrier : AGE 91 – 1 impasse du Merlon - 91830 LE COUDRAY-MONTCEAUX

Pour nous joindre par courriel : formation@age91.org

www.age91.org

SIREN : 330 667 098 - APE : 8559A - NDA : 11910475791



La mesure de l'impact des programmes proposés aux professionnels de santé s'évalue au travers de deux outils :

- un quizz « Vrai / Faux » pour tester les connaissances des stagiaires en amont et en aval de la formation.
- un questionnaire de satisfaction, reprenant les critères et les indicateurs suivants :
 - L'intérêt et l'appréciation générale de la formation
 - La réponse aux attentes du stagiaire
 - L'adaptation des exemples aux situations concrètes et à la réalité professionnelle des stagiaires
 - Appréciation du temps de parole laissé aux stagiaires
 - Appréciation des qualités pédagogiques du formateur

Public concerné

Les personnes concernées par cette formation sont les responsables de structure de maintien à domicile ou de services municipaux, et de manière générale, tout professionnel travaillant au domicile de personnes âgées.

Personnes en situation de handicap : nous consulter.

Calendrier

Mercredi 12 juin 2024

Durée

1 journée de 7 heures, de 9 h à 17 h.

Lieu de réalisation

Association AGE91
1 impasse du Merlon
91830 LE COUDRAY MONTCEAUX

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Intervenants

Juriste titulaire d'un DESS Droit de l'Action Sociale et d'un MASTER 2 Droit de la Santé, chargé du Point d'Accès au Droit des personnes âgées en Essonne.